

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 septembre 2015

L'an deux mille quinze le dix-huit septembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme LE PAGE Hélène, Mme NICOUD Armelle, Mme COMBECAU Solenn, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme MENARD Elise, M. HIERNAUX Vincent, M. LE CLEGUEREC Marc.

Absent excusé : M. LE CLEGUEREC Marc

Secrétaire de séance : M. HIERNAUX Vincent

Le compte-rendu de la réunion municipale dernière est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien de bâtiments	5 935.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 935.00 €	
D 633 : Imp. taxes, vers. ass. (autres)		12.00 €
D 6411 : Personnel titulaire		3 600.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		293.00 €
D 6450 : Charges sécu et prévoyance		1 680.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		5 585.00 €
D 73925 : Fonds péréc. interco et commun.		350.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		350.00 €

Délibération relative à la modification des statuts de la CCVC

- Article 17- 17.2.1 Equipements sportifs : retrait des statuts des deux premiers alinéas
- Article 8 : Représentation au conseil communautaire- Intégration de la commune de Berville et représentativité

Considérant la demande formulée par la commune de Berville,

Considérant la décision favorable de la CDIC en date du 4 mai 2015 sur la modification des périmètres : de la CC Vallée du Sausseron pour la sortie de Berville et de la CC Vexin Centre pour son intégration,

Rappelle la décision communautaire de principe en date du 9 avril 2015,

Précise qu'en application de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, les simulations réalisées en partenariat avec les services de la Préfecture du Val d'Oise ne permettent pas de bénéficier de l'accord local,

Indique qu'au titre de l'article L5211-6-1 du CGCT, le mode de représentativité se substituera à l'accord local des statuts qui doivent ainsi être modifiés, les modifications seront les suivantes, l'article 8 devient :

- Marines + 1 délégué
- Chars + 1 délégué
- Nucourt - 1 délégué
- Avernes - 1 délégué
- Berville + 1 délégué

Sans changement pour les autres communes

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les deux points évoqués qui modifient les statuts de la CC Vexin Centre.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome : adhésion de la commune de Genainville et retrait des communes de Labbeville et de Vallangoujard

Monsieur le maire donne lecture de la décision prise le 11 mai 2015 du comité syndical du SIAA pour l'adhésion de la commune de Genainville et le retrait des communes de Labbeville et de Vallangoujard.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Genainville au sein du Syndicat d'Assainissement Autonome,

Le conseil municipal accepte le retrait des communes de Labbeville et de Vallangoujard du Syndicat d'Assainissement Autonome.

Avenir du chapiteau

Le contrat rural étant accepté et de ce fait, se pose l'avenir du chapiteau. D'autant plus qu'une des bâches est encore à changer. Celui-ci devant être démonté à terme (2 ans) et nécessitant un coût de fonctionnement de plus en plus onéreux, le conseil municipal décide de le vendre en l'état dès à présent.

Le coût prévisionnel des réparations s'élève à 2 000 € environ. Son prix de vente est fixé à 500 € en l'état. Monsieur le maire est chargé de passer l'annonce sur internet.

Fête de l'arbre de Noël

Le chapiteau sera démonté dans les prochaines semaines et ne pourra donc pas abriter la fête de l'arbre de Noël. Celle-ci aura lieu dans l'ancienne classe de l'école en attendant de posséder la nouvelle maison de village.

En ce qui concerne l'animation en elle-même et après discussion, le conseil municipal propose cette année des jouets / jeux aux enfants de 0 à 11 ans. La date de la fête est fixée au samedi 5 décembre (les dimanches 6 et 13 étant dévoués aux élections régionales).

Madame Hélène Le Page est chargée de recenser les vœux des enfants.

A ce sujet, le conseil municipal demande à la commune de Commeny de laisser plus de temps aux enfants de Moussy après le spectacle de l'école afin que ceux-ci participent au tirage de la tombola.

Dépôt du permis de construire dans le cadre du contrat rural

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat rural a été accepté le 3 juin 2015 par le conseil départemental et le 9 juillet par la région.

Le permis de construire sera très prochainement déposé au pôle urbanisme de la CCVC et aux Monuments Historiques. S'en suivra ensuite une période d'instruction de 6 mois. La première phase concerne les ateliers communaux et devrait pouvoir débuter à la fin de l'hiver prochain.

Gestion différenciée des espaces verts ou Zéro phyto

Monsieur le maire précise qu'à compter de 2020 voire 2017, les communes ne seront plus autorisées à employer des produits phytosanitaires. De plus, chaque employé communal qui utilise de tels produits doit avoir une homologation pour effectuer cette pratique. Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de stopper tout traitement les utilisant. Le travail nécessitant l'arrachage des mauvaises herbes est conséquent. Le résultat ne pourra pas être identique à ce que nous connaissions jusqu'ici.

Une information auprès des administrés va être faite afin de communiquer les conséquences de cette action.

Réactualisation du bail d'une maison communale

Le bail d'une des maisons communales va être réactualisé. Celui-ci sera revu dans son intégralité. Par ailleurs, la mairie éprouvant de grandes difficultés à recevoir les paiements des loyers, une réflexion de fond est menée sur ce renouvellement.

Réflexion sur la fusion des communes de – de 500 habitants

Se faisant de plus en plus pressante, la fusion de nos petites communes au profit de nouvelles collectivités appelées « communes nouvelles » tend à prendre forme petit à petit. Monsieur le maire pense qu'il s'agit d'une grave erreur de faire disparaître des communes présentes depuis des millénaires. D'autant plus que d'un point de vue financier, il n'est pas du tout certain que cette décision permette de réaliser des économies.

S'il s'avérait que l'état nous presse à aller dans le sens de la fusion, il faudrait peut-être l'anticiper. Moussy ne s'offrira pas à la première venue !

Le sens de cette phrase un brin provocateur, veut montrer avec force et conviction qu'il faudra compter et composer avec nous pour toute alliance avec une ou plusieurs autres communes. Il n'est pas question que notre village soit avalé au bénéfice d'une autre plus importante. A ce sujet, l'idéal serait de s'allier avec un village de la même strate que le nôtre. Mais pour le moment la commune reste libre et indépendante.

PLU

Le cahier des charges a été rédigé à la fin juin et l'appel d'offres lancé au début juillet. Quatre sociétés ont retiré un dossier. L'ouverture des plis a été réalisée le 11 septembre. Une seule société a répondu. Le montant de l'offre s'élève à 18 000 € HT sans les options.



Une réserve parlementaire a été demandée au sénateur Alain Richard et celui-ci devrait nous octroyer une subvention de 4 500 €.

La préfecture du Val d'Oise alloue une dotation globale de décentralisation (DGD) dont le montant s'est élevé à 6 275 € en 2014 (pour les communes de moins de 500 habitants).

Le marché devrait être signé dans les prochaines semaines.

Informations diverses

Château : Suite à l'effondrement d'une partie de la toiture, la mairie est en contact avec le propriétaire et les services des Monuments Historiques pour que la zone concernée soit mise en sécurité en urgence. Le château étant inscrit aux Monuments Historiques, il faut l'accord de cette institution avant toute chose pour que la mise en sécurité soit effective. Le processus est long et compliqué.

Ecole de Commeny : En début d'année scolaire, une troisième classe a été ouverte Commeny. L'effectif de chaque classe a été repensé. Désormais il y a trois niveaux.

Séance levée à 23 heures.

Fait à MOUSSY, le 19 septembre 2015

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

